

2 ÉLÉMENTS À COMPRENDRE POUR MODIFIER SON PRÉLÈVEMENT D'IMPÔT À LA SOURCE



1

**La modification
peut se faire à
tout moment..**

Encore faut-il avoir un
changement de situation
familiale ou de niveau de
revenus



Exemples

Arrivée d'un nouvel enfant :
cela entraîne une
augmentation du nombre de
parts fiscales, je peux modifier
mon PAS

Vente d'un bien immobilier
locatif : mon revenu foncier
disparaît, je peux modifier
mon PAS



Exemples

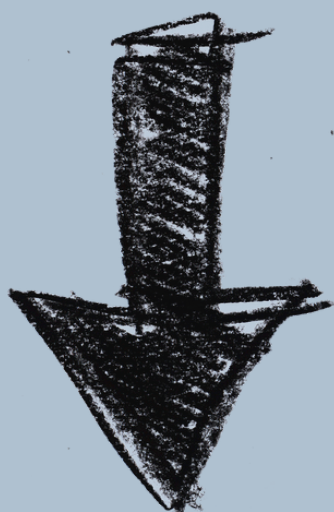
Je tombe au chômage : mon
revenu baisse, je peux modifier
mon PAS

Je souscris un placement pour
payer moins d'impôt : je ne
peux pas modifier mon PAS

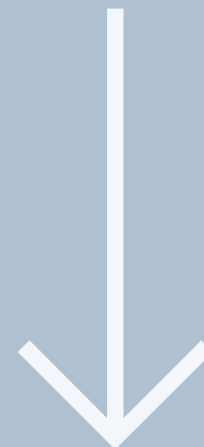


2

**Votre modification sera
prise en compte si**



**la variation entre l'impôt
estimé actuel et l'impôt
estimé futur est supérieure
à 5%**



Si vous vous sentez démuni pour réaliser les démarches, ou doutez du bien fondé de votre modification,

vous pouvez me contacter à ce sujet :

- **Prise de rendez-vous dans mon agenda sur mon site [Laminuteconseil.com](https://laminuteconseil.com)**
- **En message privé sur linkedIn**

Nathalie THEZE

Conseillère en patrimoine-fiscalité -retraite
nathalie@laminuteconseil.com

